

Date de réunion (horaires) :	Mardi 05 mars 2024 (10h-13h)
Participant(e) GTV BFC :	Thierry VIRELY
Organisateur :	GDS 21
Lieu de réunion :	Sombernon
Cadre de la réunion :	Assemblée Générale
Compte-rendu :	<p><u>Présent :</u></p> <p><i>le staff du gds</i></p> <p><i>Christophe Moulin, président de GDS France</i></p> <p><i>Le DDPP</i></p> <p><i>Marc Frot, vice président du conseil départemental</i></p> <p>Pour une fois on n'a quasiment pas parler de tuberculose !</p> <p>La présentation des comptes du GDS montre une amélioration nettedu résultat, déficitaire de 3800 € contre 24000 € l'an dernier.</p> <p>Fait marquant : le Conseil régional a diminué sa subvention de 145000 € à 33000 € en deux ans, le Conseil Départemental a compensé en partie (Marc Frot a bien insisté) , 90 000 € à priori fléché sur BVD et IBR.</p> <p><u>Au titre des délégations de l'état via la DRAAF :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - 59000 € pour la délégation tuberculose - 31000 € pour le reste des délégations prophylaxie, - 3214 € pour les actions bio-sécurité, <p>GDS France verse 84 000 € au GDS 21 au titre des actions biosécurité.</p> <p>La cotisation gds 21 s'élèvent à :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 2,4€ par bovins - 1,2 € par bovins à l'engraissement <p>Pour les autres actions que ce soit en BVD ou en IBR, les progrès sont réguliers ...</p> <p>Il n'est pas évoqué un arrêt des boucles BVD.</p> <p>A l'issue de l'AG classique, une table ronde sur "l'importance et la valorisation du sanitaire dans la filière bovine"</p> <p><u>Les intervenants :</u></p>

- un éleveur,
- un directeur de la Cyalin,
- un représentant interbev,
- le pdt de GDS France,

Des échanges constructifs desquelles on peut dégager trois grandes lignes :

- le sanitaire et sa certification sont des minimums requis pour la commercialisation, avant de parler de sa valorisation,
- la filière, en particulier les opérateurs sont très demandeurs de dématérialisation, des DAB a minima, et aussi d'infos sur les traitements et vaccins fait par les éleveurs. Tous semblent découvrir l'intérêts du cahier sanitaire...
- les éleveurs ne pourront assumer seuls les aléas sanitaires, les maladies émergentes en particulier. L'ensemble de la filière ne suffira pas non plus. Il faudra sans doute passer par une solidarité plus large, à mettre en rapport avec le rôle sociétale de l'agriculture, maintien de l'autonomie alimentaire, maintien des espaces ruraux, maintien de l'élevage, maintien de la biodiversité, etc